

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6379>



Stage Conseil d'administration du 18 octobre 2022

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Stages organisés par le S2-21 -



Date de mise en ligne : dimanche 4 septembre 2022

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Le Conseil d'administration reste légalement la seule instance décisionnelle de l'établissement ; elle doit fonctionner démocratiquement et constitue un contrepoids qui peut être efficace face au pouvoir du Chef d'établissement. Encore faut-il bien en connaître l'organisation, le périmètre et les modalités d'intervention, les moyens de l'utiliser pour réellement défendre les intérêts des personnels et des élèves.

**STAGE CONSEIL D'ADMINISTRATION organisé par le SNES CÔTE-D'OR
MARDI 18 OCTOBRE 2022**

Quelles stratégies pour les représentant-es des personnels ?

Depuis quelques années, le fonctionnement des CA évolue et s'avère souvent problématique : soit à cause de ses nouvelles modalités réglementaires, soit à cause de l'attitude du chef d'établissement et/ou des membres de droit qui peuvent chercher à restreindre le rôle des personnels d'enseignement et d'éducation élus.

Or, le CA reste légalement la seule instance décisionnelle de l'établissement ; elle doit fonctionner démocratiquement et constitue un contrepoids qui peut être efficace face au pouvoir du Chef d'établissement. Encore faut-il bien en connaître l'organisation, le périmètre et les modalités d'intervention, les moyens de l'utiliser pour réellement défendre les intérêts des personnels et des élèves.

C'est pourquoi nous proposons aux élu-es, syndiqué-es ou non, un stage de formation consacré au fonctionnement du CA et aux stratégies à mettre en place pour siéger efficacement en pleine connaissance de leurs droits et de leurs missions.

La mise en commun de nos expériences et de nos questionnements permettra de mieux cerner les problèmes rencontrés, le rôle des élu-es, et leurs possibilités d'intervention.

Le SNES tiendra aussi à disposition des stagiaires des documents syndicaux actualisés.

PRÉSENTATION DE LA JOURNÉE :

Accueil : 9h

Début du stage : 9h30

Matin : 9h30-12h30

- rappel du fonctionnement légal (constitution des listes, rôle des instances, ...)
- problèmes de fonctionnement rencontrés et solutions

Après-midi : 14h-17h Les stratégies à mettre en place

- pour le budget et le compte financier
- pour la DHG et le TRMD
- pour le fonctionnement pédagogique
- autres...

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Bulletin d'inscription

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Modèle lettre autorisation d'absence